

## COVID-19

### **Primes de risque dans le cadre de la pandémie : un premier pas qui devra être suivi d'un autre**

**Longueuil, le 02 avril 2020** – Malgré les aberrations dans certains choix effectués par les ministres Christian Dubé et Danielle McCann, l'APTS ne peut que saluer l'ouverture du gouvernement à accorder des primes de risque pour reconnaître le travail effectué par le personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

« C'est un premier pas, comme M. Dubé le disait lui-même, mais il devra être suivi d'un autre, rapidement. La prime de 8 % est limitative et ne prend pas en compte le travail de certain·e·s membres, en particulier les gens en laboratoire qui manipulent des centaines d'échantillons par jour, dont plusieurs sont contaminés par la COVID-19. Il va falloir corriger rapidement cette erreur », a exigé la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

Bien qu'elle conçoive que certain·e·s de ces membres soient moins exposé·e·s à la COVID-19, l'APTS comprend mal que des établissements ne soient pas visés par la prime de 8 %, en particulier tous les centres de réadaptation en protection de la jeunesse, en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, en déficience physique et en santé mentale, où la distanciation sociale est impossible à appliquer.

« Si Christian Dubé et Danielle McCann pensent que la COVID-19 va respecter des limites imposées, il et elle se trompent royalement. C'est l'ensemble des établissements du réseau qui devront faire face au virus. On l'a vu avec les CHSLD et c'est à prévoir dans les centres de réadaptation, les centres jeunesse et les résidences à assistance continue », a ajouté Andrée Poirier.

L'APTS déplore la manière dont Christian Dubé a annoncé les mesures contenues dans un arrêté, sans aucune présentation préalable à l'APTS. Au moment d'écrire ces lignes l'arrêté, qui comprendrait aussi des mesures en santé et sécurité, n'avait toujours pas été publié sur le site du gouvernement, laissant dans le doute des milliers de technicien·ne·s et professionnel·le·s. Dès qu'elle le recevra, l'APTS en fera l'analyse exhaustive et transmettra ses conclusions à ses membres.

« Le gouvernement a démontré de l'ouverture, c'est un début. Il faudra la retrouver dans les mesures pour assurer la santé et la sécurité du personnel professionnel et technique », a conclu la présidente de l'APTS.

### **À propos de l'APTS**

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc  
Conseiller en communication et en relations médias  
Cell. : 514 609-2906